

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 Avril 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECONDE, Maire.

**Date de convocation** : 7 avril 2017

**Présents** : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, LEMORE Catherine, Mrs, VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, CLIQUE Michel

**Excusé** : Mr MARTIN Roland (a donné procuration à S. PASQUIER)

**Absents** : Mmes CHAPUT Céline, THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René Jean

**Secrétaire de séance** : Pascal VAZEILLE

**Ordre du jour** : • Budget Primitif 2017 • Vote des taux d'imposition • Résultat de la consultation travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente • Questions et infos diverses

**Budget Primitif 2017**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet présenté par le Maire et délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2017, qui s'équilibre de la façon suivante :

- A la somme de 280 714,77 €uros pour la section de fonctionnement
- A la somme de 393 615,14 €uros pour la section d'investissement

**Vote des taux d'imposition 2017**

Monsieur le Maire expose au conseil que compte tenu de la fusion de la communauté de communes des Côtes de Combrailles avec Manzat communauté et 8 communes du Pays de Menat, l'EPCI « Combrailles Sioule et Morge » prévoit un lissage des taux ce qui entrainera pour la commune en 2017 une baisse des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti et une augmentation du foncier bâti.

Il propose pour 2017 une augmentation des taux communaux de 1%

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition qui fait apparaitre le résultat suivant :

	<b>Bases d'imposition prévisionnelles pour 2017</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Produit correspondant</b>
Taxe d'habitation	513 200	9,24 %	47 420
Foncier Bâti	285 500	15,86 %	45 280
Foncier non Bâti	11 400	67,13%	7 653
	<b>Produit attendu</b>		<b>100 353</b>

**Consultation pour l'aménagement des abords de la salle polyvalente -MAPA 2017-01**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une consultation a été faite pour l'aménagement extérieur de la salle polyvalente.

6 entreprises ont répondu et la commission d'Appel d'Offre a procédé à l'analyse des offres.

Compte tenu des critères énoncés dans le règlement de consultation, elle propose que soit retenue l'offre de l'entreprise S.E.R. Puy de Dôme pour un montant de 63 463,70 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition faite par la C.A.O.
- décide d'attribuer le marché à l'**entreprise S.E.R. Puy de Dôme** pour un montant de 63 463,70 €uros H.T. auquel il convient d'ajouter l'option pour finition enrobé pour 3 376,00 € H.T., soit un total T.T.C. **de 66 839,70 €uros**.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.